

PROGRAMME

« MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS Mention “Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs” – DU CNC MJPM »

Durée	300 heures de formation en centre et 350 heures en entreprise → soit 650 heures Amplitude de formation 10 mois		Dates / Lieux	Angers A partir du 11 septembre 2023
Public / statuts	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels en poste au sein d'associations tutélaires, ou préposés d'établissements hospitaliers dans le plan de formation. • Demandeurs d'emploi (prise en charge par le CPF pôle emploi) • Salariés en reconversion professionnelle dans le cadre du CPF de transition 			
Nombre de participants	25 maximum	Tarifs	15€ / heure	
Accessibilité handicap	<p>Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référénts handicaps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antoine BREILLOT : a.breillot@cefras.com • Martine SEILLER : m.seiller@cefras.com 			
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de MJPM. • Personne de 25 ans et plus titulaire d'un diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III) inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou d'un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen 			
Modalités d'accès	Entretien oral pour valider l'entrée en formation			
Délai d'inscription	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).			
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	<p>Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (Responsables de services MJPM, infirmiers, psychologues, magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice) Enseignants universitaires spécialisés dans les domaines enseignés (droit privé, droit public, gestion budgétaire, gestion de patrimoine)</p>		
	Responsables du projet de formation	LUCAS Nadège – 02.41.30.02.40		
	Contact administratif	ROCHARD Mélanie – 02.41.30.02.40		

Débouchés	Métier : Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs en structure agréée par le préfet à titre privé ou en activité libérale.				
Finalités de la formation	<p>A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice, le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs exerce les mesures de tutelle et de curatelle que lui confie le juge des contentieux et de la protection.</p> <p>Titre de niveau 5 (anciennement niveau III) délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)</p> <p>Pour le DU : Diplôme Universitaire délivré par l'Université d'Angers (Faculté de Droit, d'Économies et de Gestion).</p> <p>RNCP RS2923 - Décret no 2011-936 du 1er août 2011</p>				
Objectifs pédagogiques	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Inscrire l'intervention du MJPM dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel) ➔ Appréhender les spécificités juridiques applicables aux personnes protégées ➔ Mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne dans le respect de ses droits ➔ Identifier les capacités d'autonomie de la personne protégée ➔ Maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire, notamment éthique et déontologique 				
Moyens et méthodes pédagogiques, techniques et humains	<p>Apports théoriques de connaissances appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation.</p> <p>Quelques enseignements à distance.</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a, à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Plateforme numérique dédiée ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque 				
Programme pédagogique	<p>La formation MJPM mention MJPM se compose de 4 domaines de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Juridique : 84 h ➔ Gestion : 78 h ➔ Protection de la personne : 72 h ➔ Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs : 66 h 				
Modalités d'évaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Un suivi collectif et individuel tout au long de la formation ➔ 4 certifications certifiantes durant le parcours de formation 				
Taux de réussite aux examens (Année 2022)	89% <i>(Sur 18 pers .présentées)</i>	Taux de satisfaction (Année 2022)	93,75% <i>(Sur 15 répondants)</i>	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2022)	5% <i>(Sur 19 personnes formées)</i>

MAJ le 05/01/2023

CEFRAS – Allée Phytolia – CS9701 – Chemillé – 49120 CHEMILLE EN ANJOU - Tél : 02 41 30 02 40 - e-mail :

Le CFA CEFRAS informera de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.